



Mercredi 25 février 2026

GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT PAUL SUR ISERE	Robin	DEVRIEUX-PONT
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

Délégués représentés :

Bérénice LACOMBE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Claudie LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Philippe PERRIER
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Lina BLANC	GRIGNON	Ayant donné pouvoir à François RIEU
Jean- Claude SIBUET-BECQUET	MONTAILLEUR	Ayant donné pouvoir à Yann MANDRET
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE

Simon OUVRIER BUFFET est le Secrétaire de séance.

Objet : Transition écologique - Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles – Le Bois des Culattes (Forêt Alluviale de Tournon) – Demande de subventions pour la coordination 2026

Rapporteur : M. le Président

Dans le cadre de sa compétence en matière d'espaces naturels sensibles, le Département de la Savoie a adopté, le 20 juin 2025, le Schéma départemental des Espaces naturels sensibles (ENS) structuré autour d'un réseau de sites naturels ENS et d'un plan d'action associé.

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles s'inscrit en cohérence avec les volontés d'Arlysère en matière de préservation et de gestion des milieux naturels et un site a été identifié sur son territoire : « Le Bois des Culattes » (forêt alluviale de Tournon).

Le Département a également approuvé un Règlement d'Intervention financière sur le réseau des Espaces Naturels Sensibles de Savoie. Il intervient sur 4 volets opérationnels avec un taux maximum de 80 % : foncier, connaissance, gestion, accueil du public et 1 volet d'animation et de coordination des sites avec un forfait maximal de 25 jours par site et par an à 290 €/jour.

En accord avec la Commune de Tournon, la CA Arlysère a pris en 2025 le rôle de structure coordinatrice du site ENS « Forêt alluviale de Tournon » en signant avec le Département une convention pour la coordination des Espaces Naturels Sensibles pour 2025-2029.

Pour l'année 2026, pour la CA Arlysère, cela correspond à 0,1 ETP et consiste à :

- Animer l'organe de pilotage du site : organisation d'une visite de terrain et d'un comité de site ;
- Mettre en œuvre le programme d'actions à court terme : lancer une étude de fréquentation du site, assurer la réalisation des animations nature, accompagner la démarche foncière de la commune...
- Poursuivre la concertation des parties prenantes pour établir un périmètre définitif : organiser une réunion d'information pour les propriétaires privés, poursuivre les discussions

Une subvention peut être demandée au Département de la Savoie pour un montant de 7 500 € correspondant à 25 jours de travail.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à solliciter le Département afin de bénéficier d'un soutien financier pour la coordination du site ENS Forêt alluviale de Tournon et pour la mise en œuvre des opérations à mener sur le site s'inscrivant dans le Règlement d'intervention financière sur le réseau des Espaces Naturels Sensibles de Savoie pour 2026 ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

